



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 2025/24

### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECHERCHER LES FINANCEMENTS NECESSAIRES A LA REALISATION DE L'OPERATION COMMUNALE DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE DU VILLAGE

Date de la convocation :

**Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025**

Nombre de membres  
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers  
en exercice : **22**

Nombre de membres  
présents : **15**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :

**M. GONZALEZ**

#### EXPOSE

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, Mme ROMANI, M. MERY, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme AVOLIO, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, *conseillers municipaux*.

**ETAIENT REPRESENTES** :

**ETAIENT ABSENTS** : Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme PIETRI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

La commune souhaite mener à bien, une opération de rénovation et d'extension de la mairie du village. Cette opération est inscrite au contrat territorial de relance et de transition écologique du Pays d'Ajaccio.

Son montant global a été estimé à 1 144 551 € HT, réparti comme suit : 225 827 € HT pour 2025 et 918 724 € pour 2026.

Les travaux de réhabilitation de la mairie consisteront notamment en :

- L'isolation du bâti,
- Le remplacement des menuiseries,
- L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture,
- La modification du système de chauffage,
- La mise en accessibilité et la remise aux normes complète du bâtiment.

Les travaux d'extension de la mairie consisteront notamment en :

- La création de sept bureaux (contre quatre actuellement) pour accueillir de nouveaux agents municipaux.

Il est proposé au conseil municipal de rechercher, auprès de l'Etat et la Collectivité de Corse le financement nécessaire à la réalisation de cette opération.



<b>2025</b>		
FINANCEUR	TAUX D'INTERVENTION %	MONTANT DE LA PARTICIPATION € HT
Etat	60%	135 496.00
Collectivité de Corse	20%	45 165.00
Part communale	20%	45 166.00

<b>2026</b>		
FINANCEUR	TAUX D'INTERVENTION %	MONTANT DE LA PARTICIPATION € HT
Etat	60%	551 234.00
Collectivité de Corse	20%	183 745.00
Part communale	20%	183 745.00

<b>TOTAL</b>		
FINANCEUR	TAUX D'INTERVENTION %	MONTANT DE LA PARTICIPATION € HT
Etat	60%	686 731.00
Collectivité de Corse	20%	228 910.00
Part communale	20%	228 910.00

**Sur exposé de Jean-Paul BONARDI,**

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Conseil Municipal**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que cette opération est inscrite au contrat territorial de relance et de transition écologique du Pays d'Ajaccio ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à rechercher les financements nécessaires à la réalisation de l'opération communale de rénovation et d'extension de la mairie du village ;

**VALIDE** le coût total estimatif à 1 144 551 € HT (225 827 € HT pour 2025 et 918 724 € pour 2026) tel que figurant dans le tableau ci-dessus ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 et 2026 de la commune, à réception des arrêtés attributifs de subvention ;

**DIT** que la part restant non subventionnée sera à la charge de la commune.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, le jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**